

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- que le Fonctionnaire délégué est saisi
- que le Gouvernement est saisi
- d'une demande de (1) :
- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n° 2

Le demandeur est : la SPRL « SIMARAN » représentée par Monsieur Stéphane JEANFILS demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 4020 LIEGE, rue Justin Lenders n° 74

Le terrain concerné est situé à 6960 MANHAY, rue de la Jonction, Odeigne n° 14 cadastré MANHAY-ODEIGNE, Section B n° 22 B, 21 D, 20 B et 19 D.

(2) Le projet consiste en la transformation d'un bâtiment agricole en gîte rural (Création de lucarnes en toiture, percements et modifications de baies en façades, transformations intérieures, aménagements extérieurs avec jardin et piscine) et présente les caractéristiques suivantes : Bâtiment situé en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur MARCHE – LA ROCHE destiné à la location de vacances.

(1) L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

(3) -Les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures.

~~(1) (4) Les ... jusqu'à 20 heures ;~~

~~-Les samedis 01/06/2019 et 08/06/2019 de 09.30 heures jusqu'à 12.00 heures.~~

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) Mme B. LAMY, téléphone : 086 / 45 03 18, mail : blamy@manhay.org

L'enquête publique est ouverte le 29/05/2019 et clôturée le 14/06/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

-par télécopie au numéro : 086 / 45 03 27,

~~(6) par courrier électronique à l'adresse suivante : blamy@manhay.org,~~

-remises à (5) Mme B. LAMY dont le bureau se trouve à l'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Dossier P.U. 39/2019 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) Mme B. LAMY ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY, le 14/06/2019 à 11.00 heures.

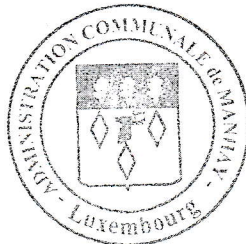
~~(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme – Le conseiller en environnement – La personne chargée de donner des explications sur le projet – est (5) Mme B. LAMY dont le bureau se trouve à L'Administration Communale – Service Urbanisme, Voie de la Libération n° 4 – 6960 MANHAY.~~

A Manhay, le 29 mai 2019.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre,



M. GENERET

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures ou le samedi matin.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le Collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire

N.B. : Le présent avis est transmis aux propriétaires de biens dans un rayon de 50 m. Pourriez-vous le communiquer aux éventuels locataires ou copropriétaires.

De même, si ce bien a été vendu, pourriez-vous transmettre ce document au nouveau propriétaire. Merci.